

12/12/2012

NON au travail du dimanche

Les organisations syndicales CFDT CFTC et CGT refusent le recours au travail dominical. Le repos du dimanche doit rester le jour de repos commun à la plupart des salariés. Un temps privilégié consacré à la famille et aux activités sociales et culturelles.

Le travail du dimanche est admis dans des secteurs tels que la santé, l'alimentation ou les productions en flux continu (raffinerie, laiterie, ou fonderie). Il n'a aucune justification à être banalisé et devenir la norme dans le commerce.

La plupart des salariés ne sont pas volontaires pour travailler le dimanche. Dans les secteurs du commerce et de la grande distribution, la pression sur les salariés est si forte qu'ils n'ont d'autre choix que de venir travailler.

Les Organisations syndicales appellent les salariés à faire grève les 16 et 23 décembre.

Les directions avancent l'argument fallacieux du pouvoir d'achat de leurs salariés.

Pour les Organisations Syndicales, assurer des revenus décents aux salariés du commerce ne passe pas par le travail du dimanche mais par :

- La suppression du temps partiel subi,
- L'augmentation des salaires bloqués au smic,
- Un dialogue social constructif dans les commerces.

L'ouverture des magasins le dimanche n'a qu'un effet marginal sur la consommation. Ce n'est pas une ouverture 2 dimanches avant les

fêtes qui donnera du pouvoir d'achat aux salariés subissant la crise et relancera l'économie du bassin nazairien.

De plus, les Organisations Syndicales dénoncent le passage en force du maire de saint nazaire qui décide arbitrairement sans consultation des partenaires sociaux.

Accepteriez vous pour vous ou vos proches, que le travail du dimanche devienne la norme ?

Refusons une banalisation du travail le dimanche !

L'ouverture des magasins le dimanche contribue à la régression sociale de l'ensemble des salariés, pas uniquement des salariés du commerce.

Les Organisations Syndicales CFDT, CFTC et CGT appellent les salariés- consommateurs à boycotter les magasins ouverts le dimanche.

